

17 AVR 2026

COMMUNIQUE RADIO/PRESS RELEASE N° 020/26/MINESEC/SG/DRH

Dans le cadre du recensement physique et biométrique des personnels du MINESEC dont la phase opérationnelle sur le terrain est arrivée à échéance,

Le Ministre des Enseignements Secondaires, informe les personnels n'ayant pas pu se faire recenser dans le délai, qu'une ultime séance de rattrapage leurs est accordée pour la période du 20 au 24 avril 2026.

Il sera demandé aux concernés de bien vouloir se présenter à la porte 507 bis munis des pièces suivantes :

- une pièce d'identification valide ;
- deux fiches de recensement générées par la plateforme et dûment signée par le supérieur hiérarchique ;
- une attestation de présence effective au poste valide portant le taux d'assiduité et la position de gestion ;
- une lettre de clarification de la situation administrative des trois dernières années, portant les détails sur l'état de service et la raison de l'absence au recensement, dûment signée et scellée par le supérieur hiérarchique dont la responsabilité est engagée;
- une copie de l'acte de recrutement et un bulletin de solde récent;
- tout autre document pouvant attester les informations renseignées sur leurs fiches de recensement.
- une copie de l'acte de mise en stage et éventuellement une copie de l'acte de prorogation de stage et une copie originale de leur certificat de scolarité.

L'absence d'une seule de ces pièces constitue un motif irrévocable de rejet.



Nalora Lyonga Ph.